

Direction de la coordination, du pilotage et de
l'appui territorial

La Roche-sur-Yon, le 17 juin 2022

Dossier suivi par : François Xavier CONNEN
Tél. : 02 51 36 71 23
Mail : francois-xavier.connen@vendee.gouv.fr

Le préfet de la Vendée

à

Mesdames et Messieurs les maires et
présidents de communautés de communes

**Objet : Financement de matériel informatique reconditionné par l'Agence nationale de la cohésion des
territoires (ANCT)**

Dans le cadre d'un plan national visant à « outiller la médiation numérique », l'ANCT finance, à hauteur de 80 %, du matériel informatique reconditionné (ordinateurs portables et fixes, tablettes et smartphones).

Seules les communes de moins de 3500 habitants, les communautés de communes et les espaces France Services sont éligibles à la subvention de l'ANCT. Les collectivités peuvent toutefois mettre ensuite le matériel à disposition d'une autre structure (CCAS, centre social, association de médiation numérique, etc.). Les informations communiquées par l'ANCT sont disponibles *via* le lien suivant : <https://materiel.societenumerique.gouv.fr/>

Le site Internet de l'ANCT ne recevant plus de pré-commandes, les collectivités qui désirent bénéficier de ce dispositif doivent adresser un mail à la Préfecture en détaillant la commande souhaitée. Après acceptation de la commande, la Préfecture notifiera aux lauréats une liste de fabricants auprès desquels les commandes de matériel pourront être passées. Une fois la commande reçue, les collectivités adresseront la facture à la Préfecture afin de recevoir la subvention.

Pour toute question et/ou souhait de commande, vous pouvez prendre contact avec M. CONNEN (coordonnées ci-dessus), en charge des programmes d'inclusion numérique à la Préfecture, ou M. LE QUEAU (udo.le-queau@vendee.gouv.fr).

Le préfet,

**Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée**

Copie :

- *Sous-préfectures*
- *Association des maires*


Anne TAGAND